

Implications des nouveaux impôts locaux pour les PME au Cameroun



Henri Kouam

Fondateur & Directeur Exécutif

Introduction

Afin d'augmenter ses recettes fiscales, le gouvernement camerounais prévoit d'augmenter les impôts locaux, en permettant aux gouvernements locaux d'imposer des taxes plus élevées qui seront utilisées pour financer des projets locaux. Cette stratégie permet au gouvernement central de poursuivre sa politique de décentralisation tout en donnant aux gouvernements locaux plus de pouvoir pour taxer et dépenser.

Le Cameroon Economic Policy Institute condamne sans équivoque cette taxe qui aura un impact négatif sur les jeunes entreprises qui luttent pour leur survie. Cette note examine en détail la nouvelle loi et souligne l'impact probable sur les petites et moyennes entreprises

(PME), dont la plupart créent des emplois locaux et luttent pour survivre en raison d'un environnement opérationnel difficile.

Historique de la Politique Fiscale du Cameroun

En 2021, le gouvernement a tenté d'imposer une taxe sur les appareils électroniques, ce qui a été annulé après le tollé soulevé par la plupart des Camerounais sur les médias sociaux. Cependant, il est allé de l'avant en augmentant le prix des timbres dans la loi de finances de 2020 et il veut maintenant ajouter des taxes locales au mélange afin d'élargir son assiette fiscale.

i. La Nouvelle Taxe Proposée

Le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motazé, a présenté un projet de loi à l'Assemblée nationale - actuellement en session - qui vise à fournir des ressources financières aux municipalités à travers le pays pour un montant de 126,4 milliards de FCFA. Il s'agit d'augmenter les montants collectés par les services fiscaux locaux au profit des collectivités territoriales décentralisées (CTD), qui sont estimés à [261 milliards de FCFA en 2023, soit 7,3 % seulement des recettes de l'État](#). Le projet de loi propose également l'extension des surtaxes communales aux droits d'accises, à la taxe spéciale sur le revenu et aux droits d'enregistrement des marchés publics. Cette mesure devrait permettre aux CTD d'obtenir 43 milliards de francs CFA supplémentaires par an. En outre, la réforme prévoit une augmentation du taux du droit d'accise spécial de 0,5 % à 1 % pour aider à financer la collecte et le traitement des déchets, ce qui devrait générer 20 milliards de francs CFA supplémentaires.

ii. La Dette publique diminue mais les Impôts augmentent

Selon le Fonds Monétaire International, la dette totale publique et garantie par l'Etat (PPG) est [d'environ 12 556 milliards de FCFA, soit 45,3 % du PIB](#), en baisse par rapport aux [46,4 % de 2022](#). Le doublement des impôts locaux ne peut être justifié par la nécessité de rembourser la dette alors que celle-ci ne cesse de diminuer. En outre, plutôt que d'augmenter les impôts d'une population dont 40 % des membres vivent en dessous du seuil de pauvreté, le gouvernement peut utiliser d'autres moyens pour faire face aux niveaux d'endettement actuels ;

- L'assainissement budgétaire.

- Réduire les subventions aux carburants.
- Contrôler le service de la dette.
- Renforcer la gestion du portefeuille de la dette.
- Promouvoir les exportations, améliorer l'environnement national des affaires et des investissements.
- Renforcer la gestion des entreprises publiques et des projets de partenariat public-privé.

iii. D'autres Réformes visent à donner aux Collectivités locales un meilleur Contrôle de leurs Finances

Outre le montant, plusieurs réformes accompagnent la proposition de loi. L'une des principales réformes est l'introduction d'un impôt général simplifié (IGS) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de FCFA par an. Elle remplacera l'impôt forfaitaire et le régime simplifié d'imposition actuels et pourrait générer jusqu'à 50 milliards de FCFA par an. Cette réforme ambitieuse est avant tout une volonté de moderniser l'administration fiscale locale, de la rendre plus efficace et mieux connectée aux réalités et aux besoins des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Pour ce faire, les collectivités locales auront accès à un Compte Unique du Trésor permettant à chaque receveur des CTD de disposer d'un identifiant bancaire unique lié à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Ce système permettra à chaque unité de gérer ses propres dépenses de manière autonome et de mobiliser les ressources fiscales locales, sous réserve de l'approbation du comptable central du Trésor.

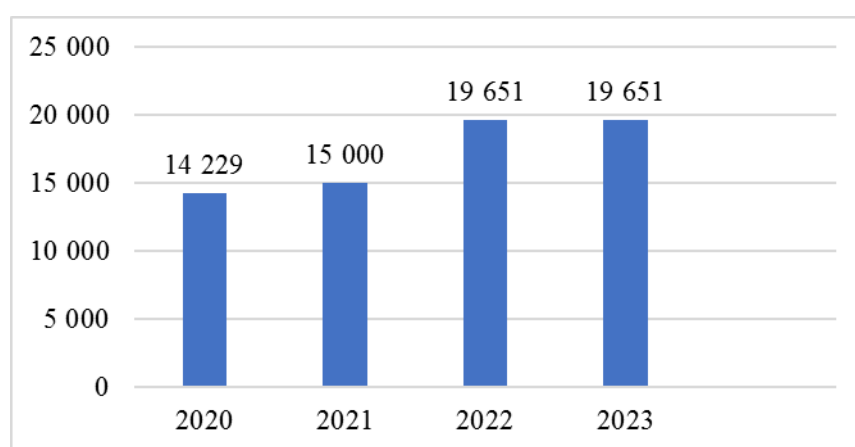
iv. Le Gouvernement prévoit d'augmenter les Impôts jusqu'en 2027

Selon le document de [programmation économique et budgétaire pour 2025-2027](#), le Cameroun prévoit d'augmenter les impôts, ce qui reflète la part des impôts en pourcentage du PIB. Actuellement, la fiscalité en pourcentage du PIB est estimée à 13,6 % du PIB en 2024 et devrait passer à 14 % en 2025, 14,2 % en 2026 et 14,4 % en 2027. Le taux prévu pour 2027 est le plus élevé depuis six ans.

Même si les impôts sont plus élevés au Cameroun, la Direction générale des impôts (DGI) du ministère des Finances affirme que les impôts sont bien en dessous de la moyenne africaine, estimée à 17,2 % il y a quelques années.

Elle affirme que pour que le gouvernement puisse promouvoir le développement durable, les impôts devraient représenter 25 % de son revenu national. Nous ne sommes pas d'accord et pensons que le gouvernement peut faire des investissements productifs qui s'autofinancent, tels que des routes à péage automatisées, des parcs et d'autres infrastructures utiles qui peuvent générer des revenus pour lui.

Figure 1 : Nombre de nouvelles entreprises créées



Source : INS, Ministère des petites et moyennes entreprises

Incertitude concernant les nouveaux impôts

On ne sait toujours pas si l'augmentation prévue de la pression fiscale proviendra des taxes actuelles ou si de nouvelles taxes seront créées pour élargir la base des tâches, en plus d'autres stratégies.

Quoi qu'il en soit, les entreprises souffriront certainement : même si le nombre d'entreprises nouvellement créées a augmenté (figure 1), la proportion d'entreprises qui font faillite au cours des trois premières années d'activité se situe entre 30 et 45 %. Entre 2009 et 2016, ce chiffre s'élevait à 36 % selon [l'Institut des statistiques nationales](#).

On ne sait pas encore si les nouvelles recettes proviendront de l'augmentation des taxes existantes, de la création de nouveaux prélèvements, de l'élargissement de l'assiette fiscale ou d'un mélange de ces stratégies. Quoi qu'il en soit, cette mesure réduira l'incitation des

entreprises à formaliser leurs activités, ce qui aura pour effet de renforcer le secteur informel, alors même que le pays s'efforce d'encourager davantage d'entreprises à se formaliser.

v. Les Entreprises s'opposent à ces Tâches et à juste titre

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Minepat) a publié une enquête récente sur le secteur des affaires qui révèle que 81% des chefs d'entreprise au Cameroun considèrent la pression fiscale actuelle comme élevée, tandis que 18% la considèrent comme moyenne, et seulement 1% la considèrent comme faible. Le régime fiscal actuel est confiscatoire et le restera si le gouvernement ne reconnaît pas la nécessité d'un régime fiscal plus favorable aux entreprises. De plus, ce sont les grandes entreprises qui paient le plus d'impôts, mais des impôts plus élevés décourageront les entrepreneurs qui ont l'intention de formaliser leurs activités.

Le CEPI est d'accord avec le Fonds Monétaire International (FMI) à cet égard, car les grandes entreprises camerounaises sont confrontées non seulement à un taux d'imposition global élevé, mais aussi à des restrictions strictes en matière de déductions. En outre, une charge fiscale effective élevée sur les bénéfices des entreprises formelles favorise l'informalité et la déclaration erronée des bénéfices et des revenus. Nous réitérons notre recommandation selon laquelle le gouvernement camerounais devrait envisager de réduire le taux légal de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt minimum et des systèmes simplifiés d'imposition forfaitaire décrits dans le Code général des impôts.

Si le gouvernement impose des taux d'imposition plus élevés aux entreprises, il émoussera l'esprit d'entreprise et poussera davantage d'entreprises à se cacher dans le secteur informel. En outre, l'investissement diminuera car davantage d'entreprises paieront des impôts au lieu d'investir dans la technologie et le capital humain, dont on a désespérément besoin pour stimuler la productivité.

Recommandations

- Le gouvernement devrait consolider les dépenses en réduisant la taille du secteur public et en améliorant la transparence, la responsabilité et la gouvernance en numérisant les processus de passation de marchés, d'appels d'offres et de paiements dans l'ensemble du secteur public. Les estimations préliminaires de la CEPI montrent que le gouvernement pourrait économiser jusqu'à 10 milliards de FCFA par an.

- Les entreprises nouvellement enregistrées ne devraient pas payer d'impôts pendant trois à cinq ans, à moins qu'elles ne réalisent des bénéfices supérieurs à 10 millions de FCFA, afin de soutenir les start-ups et les entrepreneurs en herbe qui ont besoin de temps pour s'adapter aux conditions du marché et développer leur clientèle.
- Enfin, le gouvernement devrait consulter la société civile avant d'instaurer des taxes supplémentaires afin de bien comprendre l'impact sur les entreprises locales et les start-ups. Il n'existe toujours pas de mécanismes formels pour consulter et impliquer le grand public, ce qui suggère une approche politique du haut vers le bas qui est contre-productive.

Conclusion

Les petites et moyennes entreprises sont des acteurs importants de l'économie camerounaise, créant des emplois, payant des impôts et stimulant la croissance du PIB. Cette note politique analyse l'impact des nouvelles taxes sur les PME et constate qu'elles décourageront la formalisation des activités des PME, augmenteront le coût de la mise en conformité et ralentiront les investissements. Plutôt que de se contenter de taxer les entreprises, le gouvernement devrait améliorer l'efficacité de la collecte des recettes et maintenir les niveaux d'imposition à un niveau bas afin d'encourager l'esprit d'entreprise, la création d'emplois et le développement économique mené par le secteur privé.

Référence

1. Business in Cameroon (2024). *Cameroon Introduces Local Development Tax to Boost Municipal Infrastructure* [Online]. Available at: <https://www.businessincameroon.com/public-management/2511-14337-cameroon-introduces-local-development-tax-to-boost-municipal-infrastructure> (Accessed: 03 November 2024).
2. Directorate General of Taxation (2021). *DGT Cameroon Ten-year report 2010 -2020* [Online]. Available at: https://minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2022/01/Rapport_Decennal_DGI_Anglais_du_19_mars_2021.pdf (Accessed: 03 December 2024).
3. Institut National de la Statistique (2019). *Deuxieme Recensement General Des Entreprises en 2016 (RGE-2)* [Online]. Available at: <https://ins-cameroun.cm/wp->

- [content/uploads/2019/12/Rapport_thematique_RGE2_Mortalite_des_entreprises_final.pdf](#) (Accessed: 03 December 2024).
4. International Monetary Fund. African Dept. (2023). (2023) *Cameroon: Staff report for the 2023 Article IV Consultation, Fifth Reviews under the Extended Credit Facility and the Extended Fund Facility Arrangements, and requests for extension and augmentation of access, a waiver of Nonobservance of performance criterion, and modification of a performance criterion-debt sustainability analysis*. Dept., I.M.Fund.A. Available at : [https://www.elibrary.imf.org/configurable/content/journals\\$002f002\\$002f2024\\$002f051\\$002farticle-A003-en.xml?t%3Aac=journals%24002f002%24002f2024%24002f051%24002farticle-A003-en.xml&ArticleTabs=fulltext](https://www.elibrary.imf.org/configurable/content/journals$002f002$002f2024$002f051$002farticle-A003-en.xml?t%3Aac=journals%24002f002%24002f2024%24002f051%24002farticle-A003-en.xml&ArticleTabs=fulltext) (Accessed: 03 December 2024).
 5. Ministère des Finances du Cameroun LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET (2024) *2025-2027 Medium term Economic and budgetary programming document* [Online]. Available at: <https://www.dgb.cm/en/2025-2027-medium-term-economic-and-budgetiry-programming-document/#:~:text=The%20EBPD%20submitted%20to%20Parliamentary,ECONOMIC%20AND%20BUDGETIRY%20PROGRAMMING%20DOCUMENT> (Accessed: 03 December 2024).
 6. OECD (2023) *Revenue Statistics in Africa 2023-Cameroon* Available at: https://www.oecd.org/en/publications/revenue-statistics-in-africa-2023_15bc5bc6-en-fr.html (Accessed: 03 December 2024).
 7. Trading Economics (2023). *Cameroon Government Debt to GDP* [Online]. Available at: <https://tradingeconomics.com/cameroon/government-debt-to-gdp> (Accessed: 03 December 2024).